

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un exécutif temporairement diminué

Malo Bortolini, conseiller communal, est en arrêt maladie depuis le 10 septembre dernier. Depuis cette date, le Conseil communal de Val-de-Travers fonctionne à quatre.



Un collègue en moins

Voici bientôt deux mois que Malo Bortolini est en arrêt pour cause de maladie. Le Conseil communal de Val-de-Travers fonctionne donc à quatre depuis le mercredi 10 septembre dernier. Les services dont M. Bortolini a la responsabilité ont été répartis entre Sarah Fuchs-Rota s'agissant de l'enseignement et Benoît Simon-Vermot pour l'accueil des enfants et la gestion du personnel.

Une surcharge à assumer

Ces responsabilités supplémentaires laissent malheureusement moins de temps pour gérer les dicastères habituels, et pas suffisamment pour prendre pleinement en mains les services administrés en suppléance. La conduite de certains projets pourrait dès lors connaître un léger ralentissement et le suivi opérationnel être un peu moins rigoureux. Nous remercions d'avance la population pour sa compréhension.

Et demain ?

Il n'est pas encore possible de savoir quand Malo Bortolini pourra réintégrer son poste. La priorité est qu'il prenne le temps de se remettre complètement. Nous lui souhaitons un bon rétablissement et nous réjouissons de le revoir parmi nous.

Val-de-Travers, le 29 octobre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Christian Reber, chancelier
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 94 | christian.reber@ne.ch

